VILLE DE MEHUN SUR YEVRE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU CHER – ARRONDISSEMENT DE VIERZON

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 08 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le huit avril, à 18h30 le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, salle du Conseil Municipal en séance publique sous la Présidence de Monsieur SALAK, Maire en exercice.

Date de convocation :
26 mars 2025

Nombre de Conseillers :

En Exercice :	29
Présents :	20
Pouvoirs :	6
Excusés ou absents :	3

Date d'affichage :
26 mars 2025

Etaient présents : M. SALAK, Mme FOURNIER, M. JOLY, Mme CLEMENT, M GATTEFIN, Mme HUBERT, M. BLIAUT, M. GEIGER, M. PATIN, M. BOUCHONNET, Mme BROSSIER, Mme THIAULT, Mme LEFEBVRE, M. MEUNIER, M. GRANGETAS, Mme PIGEAT, Mme BUREAU, M. BAUGÉ, M. MATEU et Mme DUFOURT.

Avaient donné pouvoir : Mme VAN DE WALLE à M. JOLY, Mme HOUARD à Mme FOURNIER, Mme MARGUERITAT à M. PATIN, Mme FERNANDES à Mme LEFEBVRE, M. DA ROCHA à M. SALAK et M. KOCH à M. GRANGETAS.

Étaient absents ou excusés : M. DEBROYE, Mme KOBYLANSKA-BAUDU et M. FABRE.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Mme THIAULT Fabienne a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

029-2025 – ANIMATION « CRIME AU CHATEAU » POUR L'ANNEE 2025 - CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION ROUTE JACQUES COEUR

9.1.1. Tourisme

Mme FOURNIER présente ce dossier

La commune de Mehun-sur-Yèvre est membre de l'association la Route Jacques Cœur. Cette association propose d'organiser à Mehun-sur-Yèvre deux animations « Crime au Château » qui se dérouleront sur le site du château Charles VII le **samedi 21 juin 2025 à 18h30** et le **samedi 11 octobre à 18h00**. Un partenariat, entre l'association la Route Jacques Cœur et la commune de Mehun-sur-Yèvre, est mis en place pour l'organisation de cette activité touristique.

Vu les crédits inscrits au budget 2025.

Vu l'avis favorable de la commission « Culture, Tourisme, Manifestations, Communication, Enseignement Artistique » du 25 mars 2025,

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance de la convention et délibéré, à l'unanimité :

- Approuve l'organisation deux animations « Crime au Château » en 2025 à Mehun-sur-Yèvre en partenariat avec la Route Jacques Cœur,
- Approuve la convention de partenariat avec l'association Route Jacques Cœur,
- Autorise Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer tout document à cet effet.

Le Maire,

VILLE DE MEHUN-SUR-YEVRE (Cher)

Jean-Louis SALAK

La secrétaire de Séance,

VILLE DE MEHUN-SUR-YEVRE (Cher)

Fabienne THIAULT

Date de mise en ligne sur le site de la Commune : 14 / Avril / 2025

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, par voie postale : 28 Rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans ou par l'application Télérecours : https://citoyens.telerecours.fr